

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1380

17 juillet 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| 1798 European Loan Fund | 66204 | Revigor | 66197 |
| Accent S.A. | 66197 | Salon Monique S.à r.l. | 66203 |
| Ardex Luxembourg Holding S.à r.l. | 66201 | Sampar Equity S.A. | 66198 |
| Atena Holding S.A. | 66204 | SIGNA R.E.C.P. Development „KHT” S. à r.l. | 66203 |
| Aviapartner Group S.A. | 66240 | SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l. | 66240 |
| Balegem S.A. | 66197 | SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l. | 66194 |
| Cabmach S.A. | 66197 | Socfinde S.A. | 66202 |
| CIG Capital Investment Group S.A. | 66197 | Sogaris Logistics Estates International Luxembourg | 66235 |
| Compact AG | 66196 | Stardon Capital Investments S.à r.l. | 66202 |
| Cura/GGP Investment Corporation | 66201 | Stardon Investments S.à r.l. | 66202 |
| Doylex Investments S.A. | 66196 | Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. | 66194 |
| Eurofinance S.A. SPF | 66240 | Themis Finances S.A. | 66196 |
| Finance & Médiation S.A. | 66195 | Thunderbird A S.à r.l. | 66204 |
| Financière Daunou 13 S.A. | 66201 | Thunderbird H S.à r.l. | 66204 |
| Financière Daunou 15 S.A. | 66201 | Thunderbird I S.à r.l. | 66204 |
| First Global Holdings S.à r.l. | 66227 | Unisys Belgium | 66198 |
| Hanscan Technology S.à r.l. | 66202 | Unisys Belgium | 66198 |
| Intercultures S.A. | 66195 | Unisys Belgium | 66198 |
| John Gallow S.A. | 66240 | Unisys Belgium | 66199 |
| Lezarts S.à r.l. | 66203 | Unisys Belgium | 66198 |
| Management Associates S.A. | 66194 | Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg | 66199 |
| Mangusta Investment S.A. | 66195 | Uniwold River Cruises S.A. | 66203 |
| Marc Lamesch S.à r.l. | 66196 | Whigham International S.A. | 66201 |
| Matsa S.A. | 66199 | WPP Luxembourg Beta Sàrl | 66195 |
| ME Business Solutions S.à r.l. | 66196 | WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l. | 66194 |
| Melfin B.V. | 66199 | WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l. | 66200 |
| Paolett Holding S.A. | 66200 | WPP Luxembourg Gamma Sàrl | 66200 |
| Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l. | 66203 | WPP Luxembourg S.à r.l. | 66200 |
| Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A. | 66202 | Zerno S.A. | 66194 |
| Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l. | 66199 | | |
| Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l. | 66200 | | |
| Red Spot S.A. | 66195 | | |

SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.230.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081065/11.

(090097148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.770.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081073/10.

(090096999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Zerno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 28, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 52.109.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081070/11.

(090097167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.649.208.050,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les comptes annuels au 17 janvier 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081116/11.

(090096791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081031/11.

(090097184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Red Spot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 81.680.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081069/11.

(090097165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le Bilan consolidé au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081090/10.

(090097036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081118/11.

(090096798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Mangusta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 130.791.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081163/11.

(090097075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.949.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081164/11.

(090097078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Themis Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.624.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081165/11.

(090097080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 142.063.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081166/11.

(090097081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Doylex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081138/10.

(090096827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Marc Lamesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 37.509.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081167/11.

(090097082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Compact AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081168/11.

(090097083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

CIG Capital Investment Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.028.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081169/11.

(090097086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081170/11.

(090097090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Accent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 86.206.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081171/11.

(090097092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Cabmach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 131.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081134/10.

(090096824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Balegem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 37.407.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081173/11.

(090097094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium
Signature

Référence de publication: 2009081184/11.

(090096881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium
Signature

Référence de publication: 2009081185/11.

(090096882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium
Signature

Référence de publication: 2009081186/11.

(090096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Sampar Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 102.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081183/10.

(090096867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium
Signature

Référence de publication: 2009081187/11.

(090096886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium
Signature

Référence de publication: 2009081188/11.

(090096889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 132.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009081189/11.

(090096892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 124.490.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATSA S.A.
Signature

Référence de publication: 2009081195/11.

(090096750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Melfin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.944.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081190/10.

(090096988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081196/11.

(090096757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081197/11.

(090096762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.134.898.520,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081199/11.

(090096771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.649.208.050,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les comptes annuels au 17 janvier 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081201/11.

(090096781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Paolett Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081182/10.

(090096864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.307.215.435,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081202/11.

(090096783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.436.

Les comptes annuels pour la période du 20 février 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081235/11.

(090096380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.921.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081237/11.

(090096375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.286.

Les comptes annuels pour la période du 15 janvier 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081236/11.

(090096379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Whigham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 106.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081178/10.

(090096856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 100.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081238/11.

(090096373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Hanscan Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081239/11.

(090096360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Stardon Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081240/11.

(090096358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Stardon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081241/11.

(090096352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Socfinde S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 9.571.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009081191/10.

(090096996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

Les comptes annuels pour la période du 19 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081242/11.

(090096347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081036/11.

(090097220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081243/11.

(090096344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SIGNA R.E.C.P. Development „KHT" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 142.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081064/11.

(090097145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Salon Monique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 6, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 23.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081530/10.

(090096601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lezarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 2, rue Muller-Fromes.
R.C.S. Luxembourg B 106.516.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 26 juin 2009

L'associé unique décide de transférer le siège social situé actuellement au 24, rue de Stavelot à L-9280 DIEKIRCH. A compter du 26 juin 2009, le siège social sera situé au 2, rue Muller-Fromes à L-9261 DIEKIRCH.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2009.

Monsieur Serge KUGENER.

Référence de publication: 2009081367/11.

(090097303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Thunderbird H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009081648/11.

(090097046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009081652/11.

(090097047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Atena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081126/10.

(090096815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009081636/11.

(090097023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

1798 European Loan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.969.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June 2009

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LODH Holdings (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda; and

Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda;

both represented by Kristel Gilissen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 June 2009.

The proxies given, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "1798 European Loan Fund".

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation of the Company (the "Articles").

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The board of directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the offering price without reserving to the existing shareholders any preferential right to subscription of the shares to be issued. The board of directors may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty and power to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these.

Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes, each distinguished by such specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy), as the board of directors shall from time to time determine.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in EUR.

Art. 6. Shares may only be issued in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the register of shareholders or to the manager on the shareholders' behalf.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee

and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The board of directors has the power to impose or relax the restrictions on any shares of the same class (other than any restrictions on transfer of shares, but including the requirement that shares be issued only in registered form), as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of:

(a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the board of directors shall have determined that the Company, the investment manager or any Connected Person (as defined in Article 17) would suffer any disadvantage as a result of such breach), or

(b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the investment manager, the Company or the shareholders incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which they might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement for the Company or the investment manager to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority, or market timing and/or late trading practices.

(c) any person who, in the opinion of the board of directors, does not qualify as an Eligible Investor.

The board of directors has the power to compulsorily redeem shares in the circumstances under (a), (b) and (c) above.

The board of directors is also entitled to compulsorily redeem all shares of a shareholder where:

(a) a shareholder has transferred or attempted to transfer any portion of his shares in violation of the Offering Document (as defined below) and/or of these Articles; or

(b) any of the representations or warranties made by a shareholder in connection with the acquisition of shares was not true when made or has ceased to be true; or

(c) a shareholder (i) has filed a voluntary petition in bankruptcy; (ii) has been adjudicated bankrupt or insolvent, or has had entered against it an order for relief, in any bankruptcy or insolvency proceeding; (iii) has filed a petition or answer seeking any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution or similar relief under any statute, law or regulation; (iv) has filed an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against him in any proceeding of this nature; or (v) has sought, consented to or acquiesced in the appointment of a trustee, receiver or liquidator of such shareholder or of all or any substantial part of the shareholder's properties; or

(d) where it appears to the Company that any shares in the Company are owned directly or beneficially by or being acquired for the account or benefit of, directly or indirectly, (i) any person or persons who are precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, (ii) a U.S. Person, (iii) a Benefit Plan Investor, or (iv) who or which, by

virtue of the holding concerned, give rise to a breach of any applicable laws or requirement in any jurisdiction or may, either alone or together with any other person(s), in the sole and conclusive opinion of the board of directors:

- (1) prejudice the tax status or residence of the Company or the shareholders; or
- (2) cause the Company or the any shareholder to suffer any legal, regulatory, pecuniary, taxation or material administrative disadvantage; or
- (3) cause the Company to be required to comply with any registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply,
- (e) in any other circumstances in which the board of directors determines in its absolute discretion that such compulsory redemption would avoid material legal, pecuniary, tax, economic, proprietary, administrative or other disadvantages to the Company,

then the Company may compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption or other charge payable in respect thereof;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

(f) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" and "Benefit Plan Investor" shall have the same meanings as in the latest offering document of the Company (the "Offering Document").

In addition to the foregoing, the board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the board of directors will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The board of directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the board of directors, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish his status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of his loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be

specified in the notice of meeting, on the third Friday in June at 11.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telegram, telex or telefax message. Such proxy shall be deemed valid for reconvening meeting, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholder meeting. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or by Article 30 hereof, resolutions at a general meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The board of directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Corporation, the name of the shareholder as it appears in the register of shareholders; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; an indication as to how the shareholder has voted.

In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, the form must be received by the Corporation or its appointed agent at least three Business Days before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the board of directors.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law requirements to the shareholders.

If all shareholders are present or duly represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, a general meeting may be held without prior notice.

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members. Members of the board of directors need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint any person as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or of the Directors present at any such meeting respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or similar means of communication of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or similar means of communication another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Any Director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of communication

permitting the identification of such Director. Such means must allow the Directors to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present and only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a written consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors. The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by a chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of the Company, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the board of directors may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, shareholder, officer or employee of such other company or firm (a "Connected Person"). Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Lombard Odier Group or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on their discretion unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the board of directors.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law and serve until its successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than the minimum as the board of directors may determine from time to time and disclose in the Offering Document, redeem all the remaining shares held by such shareholder.

The Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available Net Asset Value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the Offering Document.

The relevant shares shall be redeemed at the Dealing Price per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any charge (including but not limited to dilution levy), as may be decided from time to time by the board of directors.

The redemption price shall be paid within such time, as shall be determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document following the date on which the applicable Dealing Price was determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The board of directors may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the Offering Document relating to the sale of such shares.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and the valuation used shall be confirmed by a special report of an auditor.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

To the extent provided in the Offering Document and decided from time to time by the board of directors, any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the current Offering Document provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the Offering Document.

Art. 22. The Net Asset Value and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the Dealing Price of shares and the issue, conversion and redemption of the shares from its shareholders:

(a) during any period when dealing the units/shares of any underlying vehicle in which the Company may be invested are restricted or suspended;

(b) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the Company for the time being are quoted, is closed, other than for legal holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, in the opinion of the directors, or when, as a result of political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the underlying assets of the Company is not reasonably practicable without being seriously detrimental to shareholders' interests or if, in the opinion of the board of directors, a fair price cannot be calculated for those assets;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the Company's investments or the current price or value on any market or stock exchange;

(e) if the Company is being or may be wound up, liquidated or merged, from the date on which notice is given of a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up, liquidate or merge the Company is to be proposed;

(f) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment or other investment vehicle);

(g) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

(h) if in the opinion of the board of directors, the effect of such redemptions would be to seriously impair the Company's ability to operate or to jeopardise its tax status;

(i) to avoid breaching the conditions of any loan; or

(j) the determination of the net asset value of an underlying fund is suspended;

(k) the issue and/or redemption and/or conversion of units of an underlying fund is suspended;

(l) any other circumstances beyond the control of the board of directors.

Any such suspension shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Art. 23. The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in Euro or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the board of directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value of that class, determined on or as of the Valuation Date on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the Offering Document from time to time, adjusted to reflect any dealing charges (including but not limited to dilution levy) or fiscal charges which the board of directors feels it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the board of directors may determine from time to time.

The valuation of the Net Asset Value of the shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- i. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
 - ii. all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
 - iii. all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, units/shares in underlying funds, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
 - iv. all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
 - v. all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
 - vi. the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
 - vii. property investments or property rights registered in the name of the Company or the Company's wholly owned subsidiaries;
 - viii. shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies; and
- all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

a) The value of leveraged loans will be based on the indicative quotes provided by specialist brokers or banks. Given that there exists a market in relation to the relevant assets, the investment manager will be able to follow the evolution of such market and to ensure that the quotes provided by the relevant brokers or banks are in line with current market conditions. The brokers or banks may provide in writing a bid/ask quote, which will be dated on the day the position is valued. The valuation will be based on the average of the mid prices of the relevant brokers or banks bid/ask quotes. If the investment manager considers that one or more of the relevant quotes are not consistent, further indicative quotes will be sought from other brokers or banks and the valuation will be based on the average of the relevant mid prices provided by the brokers or banks (if more than one broker is able to provide quotes).

b) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of directors may consider appropriate to reflect the true value thereof;

c) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;

d) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange (including quoted securities of closed-ended underlying funds) shall be based on the latest available closing price or, if not available, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market, shall be valued in a manner as similar as possible to that provided in relation to quoted securities;

e) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market (including non-quoted securities of closed-ended underlying funds), as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is readily available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the board of directors, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the board of directors on the basis of foreseeable sales prices;

f) securities issued by any open-ended underlying funds shall be valued at their last available net asset value or price, as reported or provided by such funds or their agents;

g) the liquidation value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidation value determined, pursuant to the policies established or approved by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidation value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which the Net Asset Value is being determined, the basis for determining the liquidation value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable; and

h) all other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The board of directors may, in its absolute discretion, use different valuation methods than those set out above. In any case, the valuation methods will be disclosed in the Offering Document.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

i. all loans, bills and accounts payable;

ii. all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee, performance or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);

iii. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

iv. an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, as determined from time to time by the board of directors, and other provisions if any authorised and approved by the board of directors covering among others liquidation expenses; and

v. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising, but not limited to, formation expenses, the remuneration and expenses of its Directors and officers, including their insurance cover, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its service providers and officers, accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees and expenses incurred in connection with the listing of the shares of the Company on any stock exchange or to obtain a quotation or another regulated market, fees for legal and tax advisers in Luxembourg and abroad, fees for auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, distributing and printing of the prospectuses, notices, rating agencies, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports taxes or governmental charges, shareholders servicing fees and distribution fees payable to distributors

of shares in the Company, currency conversion costs, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There may be held within on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such share class or classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied *mutatis mutandis*.

The percentage of the Net Asset Value of the common portfolio to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

- 1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;
- 2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;
- 3) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;
- 4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per share of such specific share class or classes.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable;

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "offering price"), shall be determined from time to time by the board of directors and disclosed in the Offering Document together with any applicable sales commission (including but not limited to dilution levy). The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document. The offering price (not including the sales commission) may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors consistent with the investment policy and investment rules of the Company.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January of each year and terminate on the 31 December of the same year.

Art. 26. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the board of directors' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

Art. 27. Class meetings shall, upon the proposal of the board of directors and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class, upon decision of the board of directors.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Art. 28. In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

A class may be dissolved by resolution of the board of directors if its Net Asset Value is below such amount as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document from time to time, or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the board of directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a class should be terminated. In such event, the assets of the class shall be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that class. In such event, notice of the termination of the class will be given in writing to registered shareholders. No shares shall be issued after the date of the decision to liquidate the class. The board of directors, however, will not be precluded from redeeming or converting all or part of the shares of shareholders, at their request, at the applicable Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments as well as realisation expenses in connection with such dissolution), as from the date on which the resolution to dissolve the class has been taken until its effectiveness, provided that such redemption or conversion does not affect the equal treatment among shareholders. Any amounts not claimed by a shareholder at the close of liquidation of the class will be deposited with the Custodian for a period of six months after the close of liquidation. After this time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries.

A class may merge with one or more classes by resolution of the board of directors if the Net Asset Value of a class is below such amount as determined by the board of directors and disclosed in the Offering Document from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the board of directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a class should be merged. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders. Each shareholder of the relevant class shall be given the option, within a period to be determined by the board of directors, but not being less than one month, unless otherwise authorised by the regulatory authorities and specified in said notice, to request free of any redemption charge the redemption of its shares. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

If the board of directors determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant class or that a change in the economic or political situation relating to the class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one class, by means of a division into two or more classes, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new classes. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their shares, free of charge, before the operation involving the division into two or more classes becomes effective. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 18 June 2010 .

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

| Shareholders | Subscribed Capital | Number of Shares |
|--|-----------------------|---------------------|
| LODH Holdings (Bermuda) Limited | €30,900 | 309 |
| Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited | €100 | 1 |

Proof of all such payments in cash has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to two thousand six hundred fifty euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010:

- Patrick Odier, Partner, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 4 July 1955, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Alexandre Meyer, Executive Vice President, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 14 November 1971, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Jean-Claude Ramel, Independent director, born in Château-d'Oex, Switzerland on 2 January 1946, 148 Addison Gardens, London W14 0DS, England;
- Patrick Zurstrassen, Independent director, born in Liège, Belgium on 27 May 1945, 19 rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de juin 2009

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, Notaire de résidence à Luxembourg

ont comparu:

LODH Holdings (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social au Victoria Place, 3^{ème} étage, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10 Bermudes; and

Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Victoria Place, 3^{ème} étage, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10 Bermudes;

Toutes les deux représentées par Kristel Gilissen, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations en date du 12 juin 2009.

Les procurations données, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, es-qualité qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme.

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "1798 European Loan Fund".

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour autant que la législation en vigueur le permette, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'Article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est le minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement "Investisseur Eligible").

Le conseil d'administration est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'Article 24 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes, chacune se distinguant par des caractéristiques spécifiques (telles que, mais non limitées à, une structure de commission, une politique de distribution ou de couverture spécifiques), à déterminer par le conseil d'administration de temps à autre.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en EUR.

Art. 6. Les actions peuvent seulement être émises sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'Article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, sans retard indu, à la délivrance d'une confirmation définitive de son actionariat.

Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou au gestionnaire pour compte de l'actionnaire.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant le titre d'une action.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous avis et notifications de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause d'adresse erronée, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata de sa confirmation d'actionnariat peut, à sa demande, être émis aux conditions que la Société déterminera. A partir de l'émission de la nouvelle confirmation d'actionnariat, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'actionnariat d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation a été émise deviendra caduque.

La Société peut, à son gré, mettre en compte pour l'actionnaire toutes dépenses exceptionnelles encourues lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation d'actionnariat en remplacement d'une confirmation d'actionnariat égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions de la même classe (autres que des restrictions au transfert d'actions mais y inclus l'exigence que les actions soient émises seulement sous forme nominative) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte

(a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le conseil d'administration a constaté que la Société, le gestionnaire d'investissement ou une quelconque Personne Liée (tel que défini à l'Article 17) devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation), ou

(b) de toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener le gestionnaire d'investissement, la Société ou les actionnaires à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement ils n'auraient pas encourus, y inclus l'obligation pour la Société ou le gestionnaire d'investissement d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité, ou pratiques en matière de market timing ou de late trading,

(c) de toute personne qui, de l'avis du conseil d'administration, n'est pas un Investisseur Eligible.

Le conseil d'administration a le pouvoir de procéder au rachat obligatoire des actions dans les circonstances sous (a), (b) et (c) ci-dessus.

Le conseil d'administration est également autorisé à procéder au rachat obligatoire de toutes les actions d'un actionnaire lorsque:

(a) un actionnaire a transféré ou tenté de transférer une quelconque portion de ses actions en violation du Document d'Emission (tel que défini ci-dessous) et/ou des présents Statuts; ou

(b) une des déclarations ou garanties faites par un actionnaire en rapport avec l'acquisition d'actions n'était pas juste lorsqu'il l'a faite ou a cessé de l'être; ou

(c) un actionnaire (i) a introduit une demande volontaire de faillite; (ii) a été déclaré en faillite ou insolvable, ou s'est vu opposer une ordonnance de redressement concernant une procédure d'insolvabilité ou de faillite; (iii) a introduit une demande ou une réplique en vue d'une réorganisation, d'un arrangement, d'un compromis, d'un réajustement, liquidation,

dissolution ou assistance similaire sous une quelconque loi ou règlement; (iv) a introduit une réplique ou autre procédure reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une demande introduite à son encontre dans une quelconque procédure de cette nature; ou (v) a cherché, consenti à ou acquiescé la nomination d'un administrateur, receveur ou liquidateur d'un tel actionnaire ou de toutes ou d'une part substantielle des propriétés de l'actionnaire; ou

(d) s'il apparaît que des actions de la Société sont détenues directement ou bénéficiairement par, ou sont acquises pour le compte ou le bénéfice de, directement ou indirectement, (i) une personne ou des personnes qui n'ont pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet Article, (ii) une Personne des Etats-Unis d'Amérique, (iii) un Investisseur Benefit Plan, ou (iv) quiconque qui, en raison de la détention concernée, donne lieu à une violation de toutes lois applicables ou obligation dans toutes juridictions, ou qui pourrait, soit seule ou avec toutes autres personnes, selon le seul et absolu avis du conseil d'administration:

(1) porter préjudice au statut fiscal ou à la résidence de la Société ou des actionnaires; ou

(2) faire peser sur la Société ou les actionnaires tout impôt légal, réglementaire, pécuniaire ou tout désavantage administrative important; ou

(3) imposer à la Société de se conformer à toutes obligations d'enregistrement ou de classement dans toutes juridictions pour lesquelles la Société ne devrait normalement pas se conformer,

(e) dans toute autre circonstance dans laquelle le conseil d'administration décide, discrétionnairement, qu'un tel rachat obligatoire éviterait des désavantages substantiels légaux, pécuniaires, fiscaux, économiques, de propriété, administratifs ou autres à la Société,

dans ce cas, la Société peut procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire selon la procédure suivante:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société.

L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation d'actionnariat, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'Article 23 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat ou de tout autre frais payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si une confirmation d'actionnariat y relative a été émise, contre remise de la confirmation d'actionnariat, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.

(f) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" et "Investisseur Benefit Plan" auront les mêmes significations que celles prévues dans le dernier document d'émission de la Société (le "Document d'Emission").

D'autre part, le conseil d'administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le souscripteur se qualifie d'Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le conseil d'administration va (i) demander à un tel actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet Article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention

lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de son statut.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des actionnaires des classes concernées.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, pourvu qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée. Un actionnaire peut aussi participer à une assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification d'un tel actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée des actionnaires et dans un tel cas il sera considéré comme présent pour la détermination du quorum et de la majorité. Les procédures de l'assemblée doivent être retransmises continuellement.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'Article 30 des présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Les actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire daté et dûment rempli qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le conseil d'administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'actionnaire tel qu'il apparaît dans le registre des actionnaires; le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; l'ordre du jour de l'assemblée; une indication concernant la manière dont l'actionnaire a voté.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois jours ouvrables avant l'assemblée ou tout autre délai fixé par le conseil d'administration dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés à une assemblée générale et si ils déclarent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, cette assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera élu par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront été agréés; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant pour cause de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui pourra être un Administrateur, et qui aura pour mission

de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des voix exprimées ou des Administrateurs présents à ces réunions respectives une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par message télécopié ou par moyens de communication analogues de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par message télécopié ou par tout autre moyen de communication analogue un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs. Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de communication permettant l'identification de l'Administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur ou aux Administrateurs de participer effectivement à une telle réunion du conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle réunion tenue à distance par voie de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents et au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président aura une voix prépondérante en toute circonstance.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire écrite identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le conseil d'administration pourra nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les opérations de gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tous actes dans le cadre de la politique sociétaire et de l'objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs, autorités et discrétion à des comités qui comprendront la ou les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et discrétion si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence par l'Administrateur qui aura assumé la présidence des réunions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de la Société, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres véhicules de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs de toute classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 17. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt matériel dans, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoir ou employés de telle société ou firme (une "Personne Liée"). L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir

ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibèrera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe n'est pas applicable dans le cas où la décision du conseil d'administration concerne les opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel" tel qu'il est employé dans la phrase précédente, n'inclut aucune relation avec ou intérêt dans toute affaire, position ou transaction impliquant le Groupe Lombard Odier ou toute filiale de cette dernière ou toute autre entreprise ou entité déterminée de manière discrétionnaire et de temps à autre par le conseil d'administration, à moins qu'un tel "intérêt personnel" soit considéré comme étant un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels l'autorité aura été déléguée par le conseil d'administration.

Tout pouvoir non expressément réservé par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi et restera en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

Art. 21. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter de la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure au minimum fixé de temps en temps par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Emission, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire.

La Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées lors d'un Jour d'Evaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la Valeur Nette d'Inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les actions en question seront rachetées au Prix de Transaction par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, en déduisant les frais (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution) tels que déterminés de temps à autre par le conseil d'administration.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le conseil d'administration déterminera et figurant dans le Document d'Emission, après la date à laquelle le Prix de Transaction aura été déterminé selon les dispositions de l'Article 23 des présentes. Si, cas exceptionnel, la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement se fera, par la suite, aussi rapidement que possible dans la limite du raisonnable, mais sans intérêt.

Le paiement des produits de rachat peut être retardé en cas de dispositions légales, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays où le rachat a été demandé.

Le conseil d'administration peut également déterminer le délai requis pour soumettre les demandes de rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions. Le délai spécifique de paiement des produits de rachat de toute classe d'actions de la Société ainsi que tout délai de soumission des demandes de rachat et les conditions de ces demandes doivent être publiés dans le Document d'Emission relatif à la vente de telles actions.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La

confirmation d'actionnariat en bonne et due forme accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert doit être reçue par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'actionnaire) par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'Article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Pour autant que le Document d'Emission le prévoit et que le conseil d'administration le décide de temps à autre, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Emission en vigueur, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Document d'Emission.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire et les prix de souscription et de rachat des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le conseil d'administration le déterminera (chaque jour ou période de détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix de Transaction des actions et l'émission, la conversion et le rachat des actions de la part de ses actionnaires:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les transactions d'actions/parts d'un véhicule sous jacent dans lequel la Société pourrait être investie, sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période pendant laquelle une bourse de valeurs ou un autre marché, qui est la principale bourse de valeurs ou le principal marché sur lequel une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé, autrement que pour des congés légaux, ou pendant laquelle les transactions sont substantiellement réduites ou suspendues, à condition qu'une telle réduction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société;

(c) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence, d'après les Administrateurs, ou lorsque, à la suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toutes circonstances en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, la disposition des actifs sous-jacents de la Société n'est pas raisonnablement praticable sans être sérieusement au détriment des intérêts des actionnaires ou si, de l'avis du conseil d'administration, un juste prix ne peut être calculés pour ces actifs;

(d) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou le prix courant ou la valeur courante sur une bourse de valeurs ou un marché, sont hors service;

(e) si la Société est ou risque d'être dissoute, mise en liquidation ou fusionnée, à partir de la date de la convocation à une assemblée générale des actionnaires à l'ordre du jour de laquelle figure une telle proposition de dissolution, mise en état de liquidation ou fusion;

(f) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements de la Société ne peuvent pas être rapidement ou exactement déterminés (y compris la suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif ou autre véhicule d'investissement sous-jacent);

(g) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

(h) si le conseil d'administration estime que le rachat porterait sérieusement atteinte à la capacité d'agir de la Société ou compromettrait son statut fiscal;

(i) pour éviter la violation des conditions d'un prêt;

(j) la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un fonds sous-jacent est suspendue;

(k) l'émission et/ou le rachat et/ou la conversion des parts d'un fonds sous-jacent est suspendue;

(l) toutes autres circonstances indépendantes du contrôle du conseil d'administration.

Pareille suspension sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe d'actions de la Société s'exprimera en Euro ou en toute autre devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée.

Le prix de transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ladite classe déterminée au Jour d'Evaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans le Documents d'Emission de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution) ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime convenable d'être pris en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

- i. toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- ii. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- iii. tous les titres, billets à vue, parts, actions, obligations, parts/actions dans des fonds sous-jacents, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus ou contractés par la Société;
- iv. tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);
- v. tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- vi. les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis,
- vii. des investissements immobiliers ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou des filiales entièrement détenues de la Société,
- viii. des participations dans des titres de dettes convertibles et autres titres de dettes de sociétés immobilières, et
- ix. tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

a. La valeur des emprunts à effet de levier est basée sur le prix indicatif fourni par un courtier spécialisé ou des banques. Etant donné qu'il existe un marché en relation avec les actifs concernés, le conseiller en investissement pourra suivre l'évolution d'un tel marché et s'assurer que les cotations fournies par le courtier concerné ou les banques sont en accord avec les conditions actuelles du marché. Le courtier ou la banque pourra fournir par écrit un prix de vente et d'achat, qui sera daté du jour où la position est évaluée. L'évaluation sera basée sur la moyenne du prix de vente et du prix d'achat communiqué par le courtier ou la banque en question. Si le conseiller en investissement estime qu'un ou plusieurs prix en question n'est pas approprié, un autre prix indicatif sera demandé auprès d'autres courtiers ou banques et l'estimation finale sera fondée sur la moyenne des prix fournis par les courtiers ou les banques (si plus d'un courtier peuvent fournir des prix).

b. la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en liquidités annoncés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, en ce cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

c. les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale additionnée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

d. la valeur des titres qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque (y inclus les titres cotés de fonds sous-jacents fermés) sera déterminée en prenant en compte le dernier prix de clôture disponible ou, si cela n'est pas disponible, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés;

e. pour les titres non-cotés et les titres non-négoiés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé (comprenant les titres non-cotés de fonds sous-jacents fermés), aussi bien que pour les titres cotés ou non-cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est facilement disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du conseil d'administration, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le conseil d'administration sur la base des prix de vente prévisibles;

f. les titres émis par des fonds sous-jacents de type ouvert seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire ou prix disponible, tel que communiqué ou fourni par ces organismes de placement collectif ou leurs agents;

g. la valeur de liquidation des contrats de futures, contrats à terme ou contrats d'options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés organisés signifiera leur valeur nette de liquidation déterminée, conformément aux règles établies et approuvées par le conseil d'administration, sur une base constamment appliquée pour chaque variété différente de contrats. La valeur de liquidation des contrats de futures, contrats à terme ou contrats d'options négociés en bourse ou sur d'autres marchés organisés se basera sur les derniers prix de règlement disponibles de ces contrats sur les bourses

et marchés organisés sur lesquels les contrats particuliers sont négociés au nom de la Société; étant entendu que si un contrat de futures, contrat à terme ou contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour où la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée, la base pour la détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat sera la telle valeur que le conseil d'administration considère juste et raisonnable; et

h. tous les autres avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut à son entière discrétion utiliser des méthodes d'évaluation autres que celles mentionnées ci-dessus. Dans tous les cas, les méthodes d'évaluation seront indiquées dans le Document d'Emission.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

i. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

ii. tous les frais administratifs, échus ou redus (y compris, et sans limitation, la commission du conseiller en investissement, la commission de performance ou la commission de gestion, la commission du dépositaire et la commission des agents de la Société);

iii. toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit;

iv. d'une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation et fixée par le conseil d'administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le conseil d'administration couvrant, entre autres, les dépenses de liquidation;

v. toutes autres obligations de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend, entre autres, les frais de constitution, la rémunération et les dépenses de ses Administrateurs et agents, y compris leurs frais d'assurance, les commissions payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires d'investissement, les frais et dépenses payables à ses fournisseurs de services et agents, comptables, au dépositaire et ses correspondants, au domiciliataire, agents de registre et de transfert, agent payeur et représentants permanents au lieu d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation des parts de la Société sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé, les frais pour les conseillers juridiques et fiscaux à Luxembourg et à l'étranger, les frais pour les services d'audit, d'imprimerie, de présentation de rapports et publications, y compris le coût de la préparation, de la traduction, de la distribution et de l'impression des documents d'émission, des avis, des agences de notation, des mémoires explicatifs, des déclarations d'enregistrement ou des rapports intérimaires et annuels, les impôts et les charges gouvernementales, les frais d'administration pour le compte des actionnaires et les dépenses de distribution payables aux distributeurs de parts de la Société, les coûts de conversion monétaire et toutes les dépenses opérationnelles, y compris le coût de l'achat et de la vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et téléx. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il peut être détenu pour le compte d'une classe spécifique d'actions ou de plusieurs classes spécifiques d'actions, des avoirs qui sont spécifiques à une classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions liées à ladite masse d'avoirs et ces classes d'actions ou ces classes assumeront des engagements spécifiques.

La proportion du portefeuille commun à chacune des classes d'actions qui doit être allouée à chacune des classes d'actions, doit être déterminée en tenant compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions de revenus ou produits de réalisation dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, tout en appliquant les règles d'évaluation mutatis mutandis décrites ci-dessous.

Le pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire du portefeuille commun à toute masse d'avoirs et qui doit être alloué à chaque classe d'actions, doit être déterminé de la manière suivante:

1) initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à être alloué à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif des actions de chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe;

2) le prix d'émission reçu à la suite de l'émission d'actions d'une classe spécifique, doit être alloué au portefeuille commun et résultera dans une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée;

3) si, pour une classe d'actions, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paye des dépenses spécifiques à cette classe (incluant toute part de dépense excédant les dépenses payables par les autres classes d'actions) ou effectue des distributions spécifiques ou des paiements de prix de rachat d'actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette classe d'actions doit être réduite du prix d'acquisition de ses avoirs spécifiques, de ses dépenses spécifiques, de ses distributions ou paiements de prix de rachat à la suite de rachats des actions de cette classe;

4) la valeur des avoirs spécifiques d'une classe et le montant des engagements spécifiques d'une classe seront attribués uniquement aux actions de la classe ou des classes auxquelles ces avoirs et ces engagements sont liés et cela augmente ou réduit la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette ou ces classes d'actions.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'Article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Evaluation;

(d) l'évaluation en question reflétera la mise en compte à la Société de toutes dépenses et commissions relatives à la prestation contractuelle ou autre par des agents pour la gestion d'avoirs, de dépôt, de domiciliation, d'agence de registre et de transfert, de révision, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous les dépenses liées aux rapports financiers, aux avis et au paiement de dividendes aux actionnaires, les dépenses résultant de la publication des prix de souscription et à tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues (le "prix d'émission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant ou tout autre prix tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration et indiqué dans le Document d'Emission avec toutes commissions de vente (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution). Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le conseil d'administration et figurant dans le Document d'Emission. Le Prix d'Emission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de titres acceptés par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 27. Des assemblées de classe décideront, sur proposition du conseil d'administration, et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des classes d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque classe d'actions et qui, en ce cas, pour cette classe, sera crédité en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions.

Des dividendes intermédiaires peuvent être payés pour les actions de toute classe d'actions par prélèvement sur le revenu attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette classe d'actions, par décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles en toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

Art. 28. En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Autrement, tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi.

Une classe peut être dissoute par décision du conseil d'administration lorsque sa Valeur Nette d'Inventaire est inférieure à un montant tel que déterminé par le conseil d'administration et indiqué dans le Document d'Emission de temps à autre, ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le conseil d'administration devait conclure que la classe devrait être fermée, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour une classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans un tel cas, les avoirs de la classe seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires proportionnellement à leur détention d'actions dans la classe. Dans un tel cas, notification de la fermeture de la classe sera donnée par écrit aux actionnaires nominatifs. Aucune action ne sera émise après la date à laquelle la décision de liquider la Classe a été prise. Il ne sera cependant pas interdit au conseil d'administration de racheter ou convertir tout ou parties des actions des actionnaires, à leur demande, à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante (en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements ainsi que les coûts réels de réalisation en rapport avec cette dissolution), à partir de la date à laquelle la décision de liquider la classe a été prise jusqu'à sa prise d'effet, pourvu que un tel rachat ou conversion n'affecte pas le traitement égalitaire entre les actionnaires. Tous montants non réclamés par un actionnaire à la clôture de la liquidation de la classe seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois à compter de la clôture de la liquidation. Passé ce délai, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour le compte de leurs bénéficiaires.

Une classe peut fusionner avec une ou plusieurs classes sur décision du conseil d'administration si la Valeur Nette d'Inventaire d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par le conseil d'administration et prévu dans le Document d'Emission de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le conseil d'administration devait conclure qu'il y a lieu à fusion, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour une classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans de tels cas, notification de la fusion sera donnée par écrit aux actionnaires nominatifs. Chaque actionnaire de la classe concernée aura la possibilité, dans un délai déterminé par le conseil d'administration mais n'étant pas inférieure à un mois, sauf autorisation contraire des autorités réglementaires, et spécifié dans ladite notice, de demander sans frais le rachat de ses actions. Toute commission différée de vente ("contingent deferred sales charges") éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

Si le Conseil d'Administration détermine qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de la classe en question ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant la classe en question est survenu qui le justifierait, la réorganisation d'une classe, par le biais d'une scission en deux ou plusieurs classes, peut avoir lieu. La décision sera notifiée aux actionnaires tel qu'exigé. La notice contiendra également des informations concernant les deux ou plus nouvelles classes. La notification sera effectuée au moins un mois avant la date effective de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires de demander sans frais le rachat de leurs actions avant la date effective de l'opération concernant la division en deux ou plusieurs classes. Toute commission différée de vente ("contingent deferred sales charges") éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes d'actions.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 1915, ainsi que la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice comptable commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 18 juin 2010.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

| Actionnaires | Capital Souscrit | Nombre d'Actions |
|--|---------------------|---------------------|
| LODH Holdings (Bermuda) Limited | 30.900 Euros | 309 |
| Lombard Odier Darier Hentsch (Bermuda) Limited | 100 Euros | 1 |

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

66227

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent à six mille six cent cinquante euros.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les personnes nommées ci-dessus, représentant l'entier capital souscrit et se considérant dûment convoquées, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, la réunion prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2010:

- Patrick Odier, Associé, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse, le 4 juillet 1955, 11 rue de la Corratierie, 1204, Genève, Suisse;
- Alexandre Meyer, Vice Président Exécutif, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse, le 14 novembre 1971, 11 rue de la Corratierie, 1204, Genève, Suisse;
- Jean-Claude Ramel, administrateur indépendant de sociétés, né à Château-d'Oex, Suisse, le 2 janvier 1946, 148 Addison Gardens, Londres, W14 0DS, Angleterre;
- Patrick Zurstrassen, administrateur indépendant de sociétés, né à Liège, Belgique, le 27 mai 1945, 19, rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le suivant a été nommé auditeur de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2010:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne ci-dessus comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte notarié a été établi au Luxembourg, au jour précité au début de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, ces dernières ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Kristel Gilissen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2009. LAC/2009/24659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009084469/9127/1315.

(090103119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

First Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.924.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of June.

Before M^e Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of members of First Global Holdings S.A., a company incorporated under the laws of the "Republica de Panama" and having its registered office and main place of business at Salduba Building, 53, East Street, Panama, Republic of Panama, 7284, Panama 5 and registered into the Company Registrar under numbers 217148 (the "Company").

The meeting is opened at 01,10 p.m. under Mr Gerhard Greidanus, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadthouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Mr Freddy Martell, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland and Mr Peter Sassoon, executive of Bolton Group Coordination B.V., Geneva, residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland have been elected as the scrutineers.

All present and accepting their appointments.

The bureau being thus constituted the chairman notes the representation of the entire issued share capital of the Company and requests the notary to record the proceedings:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office and of the main place of business of the Company to Luxembourg, conversion of the Company into a S.à r.l. under Luxembourg law and adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.
2. Valuation by the members and by the board of Managers of the Company of all assets and liabilities.
3. Conversion of the corporate capital from US\$ 10,000 to € 8,221 and capitalisation of the Company by contributing part of the shareholders' loan to the capital of the Company.
4. Restatement of the Articles of Association of the Company in compliance with Luxembourg Company law.
5. Authorisation to the board of Managers to prepare the balance sheet based on the evaluation of the assets and liabilities.

II. The attendance list establishes that all shares are represented; the list shall be signed by the members or their proxyholders, the bureau and the notary and will be annexed to the present deed registered therewith.

Powers of attorney given by represented members shall also be attached hereto.

III. The whole share capital being present the meeting declares that the shareholders have received full knowledge of the agenda before the opening of the meeting and that there was no need therefore to dispatch formal notices.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

V. Chairman recalls to the meeting that pursuant to minutes duly notarised of an extraordinary general meeting of the members held in Salduba Building, East 53rd Street, Obarrio Urbanization, Panama City, Republic of Panama on 14th April 2009 the meeting has resolved: (i) to transfer the registered office and the main place of business of the Company to Luxembourg; (ii) to convert the Company from a company subject to the laws of Panama to a company henceforth subject to Luxembourg law and (iii) to grant full authority to each of the Managers to do and sign all deeds to perfect the conversion and transfer of the Company.

This conversion and transfer of registered office abroad without a prior liquidation may be validly passed under the laws of this country to which it was subject. After deliberation the meeting passed at the unanimous vote of the following resolutions.

First resolution

The meeting resolved to approve to the extent necessary

(i) the transfer of the registered office and main place of business of the Company from Salduba Building, 53, East Street, Panama, Republic of Panama, 7284, Panama 5, to 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) the conversion of the Company to a Luxembourg S.à r.l. in continuation of its legal existence as the same corporate entity and without liquidation, and

(iii) the adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.

Second resolution

The meeting resolved based on a Valuation Report presented by the Members and the board of Managers to value:

| | |
|--|-----------------|
| - the total current assets of the Company at | 19,360 € |
| - the total liabilities of the Company at | 1,142,004,310 € |
| - the total net assets of the Company at | 11,540,000 € |

Third resolution

It resolved to convert the currency in which the corporate capital is expressed from 10,000 US\$ represented by 100 shares in registered form with a par value of 100 US\$ to 8,221 Euros by applying to the existing capital the conversion rate between US\$ and € being 1 US\$ = 0.8221 € and to transfer from the shareholders' advances an amount of 11,531,779 Euros to the corporate capital so that the restated capital will be 11,540,000 Euros to be represented by 115,400 shares of 100 € par value.

The board of Managers is authorised in exchange of the present bearer certificates to make the appropriate entries into the register of members of the Company.

Fourth resolution

The Meeting further resolved to restate the Articles of Association in their entirety so that they should read from now on as follows:

Art. 1. The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "First Global Holdings S.à r.l."

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of Managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at eleven million five hundred and forty thousand Euro (€ 11,540,000) divided into one hundred fifteen thousand four hundred (115,400) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

Art. 8. The Company is managed by several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound by the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers.

Art. 9. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 18. For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

The net assets of the Company are valued accounting wise at eleven million five hundred and forty thousand Euros (EUR 11,540,000). It is resolved to allocate eleven million five hundred thirty-one thousand seven hundred and seventy-nine Euro (EUR 11,531,779) to the share capital account.

All these shares contributed to the Company have been described and valued in a report of the board of Managers a copy of which shall be registered with this deed.

Consideration

Proof of the transfer of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting resolved to authorise the board of Managers to prepare the balance sheet based on the valuation of the assets and liabilities as determined by the meeting.

Special disposition

The current accounting year started on 1st January 2009 and shall terminate on 31st December 2009.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand eight hundred Euro (€ 6,800).

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.
2. The number of Managers is set at 3, acting as board of Managers.

Are elected as Managers for an undetermined period of time:

- Mr Gerhard Greidanus, born on 26th August 1942 in Hilversum, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands.

- Mr Freddy Martell, born on 7th July 1935 in Alexandria Egypt, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, rue du Rhône, 1204 Geneve, Switzerland.

- Mr Jean Hoss, born on 2nd August 1937 in Luxembourg, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de First Global Holdings S.A., une société constituée sous les lois de la République du Panama avec siège social et siège de son activité économique à Salduba Building, 53, East Street, Panama, République du Panama, 7284, Panama 5 et inscrite au registre des sociétés sous le numéro 217148 (la "Société").

La séance est ouverte à treize heures dix sous la présidence de M. Gerhard Greidanus, président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

M. Freddy Martell, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse et M. Peter Sassoon, dirigeant de Bolton Group Coordination B.V., Genève, demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse ont été choisis comme scrutateurs.

Tous présents et acceptant leur nomination.

Le bureau ainsi constitué, le Président prend note que la totalité du capital social émis de la Société est représenté et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg, transformation de la Société en S.à r.l. soumise aux lois luxembourgeoises et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.
2. Evaluation par les associés et par le Conseil de Gérance de la Société des actifs et des passifs de la Société.
3. Conversion du capital social de US\$ 10.000 en € 8.221 et capitalisation de la Société par contribution d'une part de l'avance actionnaire au capital de la Société.
4. Reformulation des statuts de la Société conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés.
5. Autorisation au Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

II. La liste de présence établit que toutes les actions sont représentées; la liste de présence sera signée par les membres présents ou leurs mandataires, par le bureau et le notaire instrumentaire et sera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

La procuration donnée par les associés représentés sera également annexé au présent procès-verbal.

III. La totalité du capital social étant présent, l'assemblée reconnaît avoir eu, préalablement à l'ouverture de l'assemblée, connaissance entière de l'ordre du jour, de sorte qu'il n'y a pas besoin d'envoyer des convocations.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. Le Président rappelle que, conformément à un procès-verbal dûment certifié d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 avril 2009 à Salduba Building, East 53 Street, Obarrio Urbanization, Panama City, République du Panama, l'assemblée a décidé: (i) de transférer le siège social et le siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg; (ii) de transformer la Société d'une société soumise aux lois du Panama en une société soumise dorénavant au droit luxembourgeois et (iii) d'accorder l'autorisation à chaque Gérant de faire et de signer tous les actes nécessaires à la transformation et le transfert de la Société.

Cette transformation et ce transfert du siège social à l'étranger sans liquidation préalable peuvent être valablement décidés sous les lois du pays auxquelles la société était soumise. Après délibération, l'assemblée prend par vote unanime les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver

(i) le transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société de Salduba Building, 53, East Street, Panama, République du Panama, 7284, Panama 5, à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) la transformation de la Société en une S.à r.l. luxembourgeoise avec maintien de son existence légale comme la même personne morale et ceci sans liquidation, et

(iii) l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé, en se basant sur le rapport d'évaluation présenté par les membres et le Conseil de Gérance d'évaluer:

| | |
|---|-----------------|
| - le total des actifs actuels de la Société à | 19.360 € |
| - le total du passif de la Société à | 1.142.004.310 € |
| - le total des actifs nets de la Société à | 11.540.000 € |

Troisième résolution

Elle a décidé de convertir la devise dans laquelle le capital est exprimé de 10.000 US\$ représenté par 100 actions nominatives d'une valeur nominale de 100 US\$ en 8.221 euros en appliquant au capital existant le taux de conversion entre US\$ et € étant 1 US\$ = 0,8221 € et de transférer de l'avance actionnaire la somme de 11.531.779 euros au capital social de manière à ce que le nouveau capital sera de 11.540.000 euros devant être représenté par 115.400 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €.

Le Conseil de Gérance est autorisé de faire en échange des présents certificats au porteur les inscriptions appropriés dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé ensuite de reformuler les statuts dans leur entièreté qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La Société existe en tant que société à responsabilité limitée formée entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite. Elle sera régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. La dénomination de la Société est "First Global Holdings S.à r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par prêts ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à onze millions cinq cent quarante mille euros (€ 11.540.000) divisé en cent quinze mille quatre cents (115.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et profits de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord d'une majorité d'au moins soixante-quinze pourcents du capital social de la société et d'une majorité par personne de ses associés.

Art. 8. La Société est administrée par plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à une indemnité de rupture.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés à la réunion du conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre des procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des documents dûment exécutés constituera la preuve de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis et signé dans les conditions prévues au paragraphe suivant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des Gérants ou par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la société ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus que la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (y) une majorité par personne des associés (z) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de la nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent (100) pourcents du capital social émis.

Art. 12. L'année fiscale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au 31 décembre, le Gérant ou le conseil de gérance établissent les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par les Gérants, duquel ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve constitué en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée des associés. Les associés peuvent décider d'allouer n'importe quel montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légal.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts. Les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

Les actifs nets de la Société sont évalués à onze millions cinq cent quarante mille euros (EUR 11.540.000). Il est décidé d'allouer onze millions cinq cent trente et un mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 11.531.779) au capital social.

Toutes ces parts sociales apportées à la Société ont été décrites et évaluées dans un rapport du Conseil de Gérance, dont copie sera enregistré avec le présent acte.

Considération

La preuve du transfert de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et passifs telle que déterminée par l'assemblée.

Disposition transitoire

L'année comptable en cours a commencé le 1^{er} janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ six mille huit cents euros (€ 6.800).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. Le nombre des Gérants est fixé à 3, agissant comme Conseil de Gérance.

Sont nommés comme membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerhard Greidanus, né le 26 août 1942 à Hilversum, Président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.
- Monsieur Freddy R. Martell, né le 7 juillet 1935 à Alexandrie Egypte, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève.
- Maître Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont Acte, fait à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, les comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: G. GREIDANUS, J. HOSS, F. MARTELL, P. SASSOON, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2009. Relation: GRE/2009/2347. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

The undersigned notary certifies that "Factor Foundation", a foundation under Liechtenstein law, with registered office in c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, public register FL 0001.091.333-0, is the sole asso-

ciate of the Company "First Global Holdings S.à r.l.", with registered office at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prenamed; the prenamed sole associate holds the one hundred fifteen thousand four hundred (115,400) shares of the Company.

Le notaire instrumentaire soussigné certifie que "Factor Foundation", une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, registre public numéro FL 0001.091.333-0, est l'associée unique de la Société "First Global Holdings S.à r.l." avec siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prénommée; l'associée unique, prénommée, détient les cent quinze mille quatre cents (115.400) parts sociales de la Société.

Signé: J. GLODEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 juillet 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009084418/213/399.

(090101027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

S.O.L.E.I.L, Sogaris Logistics Estates International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 146.829.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg dénommé ci-après l'"Etat",
ici représenté par son Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal;

- La société SOGARIS DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée (entreprise unipersonnelle) de droit français au capital de EUR 3.048.000, dont le siège social est à Rungis (Val de Marne), avenue de Versailles, identifiée sous le numéro SIREN B 407 784 214 au Registre du Commerce et des Sociétés de Creteil,

représentée par Monsieur Jean-Louis Foessel, agissant en sa qualité de gérant de la Société SOGARIS DEVELOPPEMENT, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une Assemblée Générale en date du 11 décembre 2006.

dénommés ensemble ci-après les "Actionnaires".

Ces comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme juridique et dénomination. Entre les Actionnaires ci-avant désignés, il existe une société anonyme de droit luxembourgeois régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

La société prend la dénomination de "Sogaris Logistics Estates International Luxembourg", dénommée ci-après la "Société".

La Société utilisera le sigle "S.O.L.E.I.L".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou autre, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet:

- à titre principal, l'acquisition de plusieurs droits de superficie, la construction, la gestion et l'exploitation par voie de location ou autrement d'un ensemble d'immeubles se prêtant à des fonctions logistiques à vocation principalement internationale dans des zones d'activités économiques au Grand-Duché de Luxembourg;

- plus généralement l'acquisition, la construction, la gestion et la vente de tout ou partie d'immeuble lié directement ou indirectement aux activités immobilières et logistiques au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou connexe, et assurer le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra aussi faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de convention, de contrats et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

La Société peut accomplir elle-même ou par sous-traitance toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 6. Forme et Propriété des Actions. Les actions de la Société sont exclusivement nominatives. Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la Société.

Les Actionnaires ne peuvent mettre en gage les actions de la Société.

Art. 7. Transfert des actions.

1. Pendant les 10 premières années à compter de la date de constitution de la Société, les Actionnaires s'interdisent de céder volontairement leurs actions. Cette disposition ne s'applique toutefois pas à des cessions d'actions à des entités affiliées. Une entité affiliée est définie comme une entité dans laquelle un Actionnaire détient une majorité du capital social ou a le droit de nommer une majorité des dirigeants, ou une entité qui détient une majorité du capital social d'un Actionnaire ou a le droit de nommer une majorité des dirigeants de cet Actionnaire.

2. Après la période de 10 ans, les Actionnaires sont libres de céder leur participation dans la Société sous réserve d'un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires. L'Actionnaire pourra se substituer dans l'exercice de son droit de préemption une entité affiliée telle que définie au paragraphe ci-avant.

Sont visées par le droit de préemption, les actions souscrites ce jour par les soussignés ainsi que les actions qu'ils viendraient à acquérir par tout moyen, notamment par souscription, attribution gratuite ou autrement. Sont également visés, les droits de souscription ou d'attribution attachés à toutes les actions de la Société et toutes les valeurs mobilières donnant droit à la souscription ou à l'attribution d'actions de la Société.

2.1. Le Cédant notifie son intention de cession aux autres Actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant l'identité, l'adresse, la nationalité ou le siège du ou des bénéficiaires de la cession envisagée, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert s'il s'agit d'une cession ou la valeur retenue s'il s'agit d'un transfert à titre gratuit ou d'un apport.

Sans préjudice et sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, les autres Actionnaires disposent, pour l'exercice du droit de préemption, d'un délai de 120 jours calendaires à compter de la réception de la notification visée ci-dessus pour se porter acquéreur de toutes les actions offertes. La réponse devant être adressée au Cédant, apporteur ou donateur, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le cent vingtième jour suivant la réception de la notification, le cachet de la poste faisant foi.

A défaut d'avoir répondu dans le délai de 120 jours susvisé, tout Actionnaire sera réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit de préemption, à raison de la notification qui lui aura été faite.

Le prix des actions préemptées sera, selon la nature de la cession notifiée, soit le prix de cession, soit la valeur retenue pour un transfert à titre gratuit ou un apport.

2.2. En cas de contestation du prix de cession dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, celui-ci sera déterminé par expert. A défaut d'accord sur le choix de l'expert, le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg-Ville le désignera.

Dans ce cas, le délai de 120 jours défini ci-avant sera suspendu jusqu'à la remise du rapport de l'expert.

Si le rapport de l'expert confirme le prix offert par le Cédant, le délai suspendu reprendra son cours le jour de la remise du rapport. Dans cette hypothèse, les honoraires et les frais d'expertise seront à la charge du contestataire.

Si le rapport de l'expert infirme le prix offert par le Cédant, ce dernier pourra, s'il le souhaite, notifier son intention de céder au prix déterminé par l'expert, selon la procédure définie au paragraphe 2.1.. Dans ce cas, la réception de la notification fera courir un nouveau délai de 120 jours. Dans l'hypothèse où le prix déterminé par l'expert est inférieur

au prix offert par le Cédant, les honoraires et les frais d'expertise seront à la charge du Cédant. Dans le cas contraire, ils seront à la charge du contestataire.

3. La propriété des actions ne sera transférée qu'après réalisation du paiement.

4. En cas de faillite, de concordat judiciaire, de mise en liquidation ou de toute procédure similaire de liquidation d'un des Actionnaires, la participation dans la Société sera réputée être offerte, irrévocablement, en vente aux autres Actionnaires proportionnellement à leur participation, le prix étant dès lors définitivement arrêté à la valeur comptable des actions détenues dans la Société.

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres au moins.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 9. Pouvoirs et compétences du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités - tels que comité d'audit, de rémunération, stratégique - permanents ou temporaires et dont les membres sont choisis au sein ou en dehors du Conseil d'Administration. Il déterminera les missions et pouvoirs de ces comités et établira leur mode de fonctionnement et, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, pour une durée ne dépassant pas deux (2) ans renouvelables, ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société et, le cas échéant la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui peuvent agir seules ou conjointement, et pourront sous-déléguer ces tâches. Le Conseil d'Administration choisira ces personnes en son sein ou en dehors du Conseil. Il les nommera et les révoquera, déterminera leurs missions et pouvoirs et le cas échéant, leur rémunération.

En outre, le Conseil d'Administration peut donner des pouvoirs spéciaux ou spécifiques à une ou plusieurs personnes de son choix.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration pourra être complété par un règlement d'ordre intérieur.

Art. 10. Présidence du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration nomme, pour une durée ne dépassant pas celle du mandat d'administrateur, un Président et un Vice-Président. Leur mandat est renouvelable. Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration désigne un secrétaire, administrateur ou non, qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires de la Société et de la tenue du registre des actions.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira aussi à la demande écrite de deux administrateurs endéans les quinze jours de la demande.

Les convocations sont faites par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Vice-Président.

Les convocations sont faites par écrit et contiennent le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour de la réunion, et sont adressées aux administrateurs au moins huit (8) jours calendaires à l'avance par lettre, courrier électronique ou fax.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur pourra donner procuration à un autre membre du Conseil d'Administration pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Une telle procuration peut être donnée par lettre, courrier électronique ou fax et est annexée au procès-verbal de la réunion. Toutefois, aucun administrateur ne peut représenter plus d'un administrateur. La procuration n'est valable que pour une seule réunion du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communications similaires, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à telle réunion.

Art. 12. Délibérations du conseil d'administration. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et participant au vote, sans tenir compte des abstentions. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Lorsque les décisions du Conseil d'Administration portent sur les points énumérés ci-après en rapport avec la Société, celles-ci sont prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés et participant au vote, sans tenir compte des abstentions, à savoir:

- la stratégie (y inclus les plans d'affaires, d'investissement et de financement);
- le budget;

- les investissements non prévus au plan d'investissement et portant sur une valeur de plus de EUR 100.000;
- le choix du locataire et les conditions générales de location;
- la vente ou le transfert d'avoirs portant sur une valeur de plus de EUR 100.000;
- l'acquisition, la vente, le transfert ou l'affectation d'immeubles ou de droits réels;
- la constitution de filiales ou de succursales (y compris la nomination de leurs représentants), ainsi que leur liquidation ou fermeture, l'augmentation ou la diminution de leur capital et la prise de participations dans d'autres sociétés;
- les cautionnements, les obligations conjointes, les garanties ainsi que la création de sûretés sur un ou plusieurs avoirs;
- la conclusion et la modification de contrats de prêt ou autres contrats de financement ainsi que l'émission d'instruments de dette portant sur une valeur de plus de EUR 100.000;
- introduire une action en justice et faire un arrangement transactionnel portant sur une valeur de plus de EUR 100.000.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des décisions du conseil d'administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui, après approbation par le Conseil d'Administration, sont signés par les administrateurs ayant participé à la réunion.

Art. 14. Signature sociale. Sans préjudice des stipulations prévues à l'article 9 concernant la gestion journalière et les pouvoirs de signature y afférents qui pourront être accordés par le Conseil d'Administration, la Société se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe du Président et du Vice-Président ou dans des cas spécifiques décidés par le Conseil d'Administration par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs administrateur(s) ou d'une ou plusieurs autres personnes dans la limite des pouvoirs spécifiques définis par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Contrôle des comptes annuels. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un réviseur d'entreprises. Il est nommé par l'Assemblée Générale qui fixe la durée de son mandat et sa rémunération.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des avoirs et des engagements de la Société. Le Conseil d'Administration arrête les livres et les comptes de la Société et prépare le bilan et le compte de profits et pertes.

Au moins un mois avant l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration doit remettre ces documents avec un rapport sur les activités de la Société au réviseur d'entreprises dont les conclusions et recommandations sont envoyées aux Actionnaires au plus tard quinze jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 17. Assemblée générale. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice.

Tout Actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, Actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg à indiquer dans l'avis de convocation le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvré suivant, à la même heure.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ou, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les présents statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'Assemblée Générale. Une telle Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Droit applicable. Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts est régi par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les actions sont souscrites comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1) l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, prénommé, deux mille deux cent cinquante actions | 2.250 |
| 2) SOGARIS DEVELOPPEMENT, prénommée, deux mille sept cent cinquante actions | 2.750 |
| Total: cinq mille actions | 5.000 |

Toutes ces actions sont libérées par les Actionnaires à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Jean-Louis Foessel, né à Epinal (France), le 30 janvier 1956 et demeurant au 20, rue Ernest Legouvé, 77240 Seine Port, France;
 - 2) Madame Marie-Hélène Verdier, née à Marseille (France), le 12 janvier 1962 et demeurant au 35, rue du Rocher, 75008 Paris, France;
 - 3) Monsieur Patrick Nickels, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mai 1960 et demeurant professionnellement au 19-21, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 4) Monsieur Daniel Liebermann, né à Louvain (Belgique), le 30 avril 1977 et demeurant professionnellement au 19-21, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- tous ici présents et acceptant cette fonction.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: EUROHUB SUD (Site WSA - Krakelshaff), route de Hellange, L-3487 Dudelange.

Troisième résolution

L'Assemblée ainsi que les administrateurs reconnaissent que des engagements ont été pris au nom et pour le compte de la Société avant sa constitution et que les mesures nécessaires en vue de la reprise en bonne et due forme de tout ou partie de ces actes par la Société, conformément à l'article 12bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, seront prises dans les deux mois du présent acte.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les administrateurs ainsi nommés, tous présents, se sont réunis en Conseil et ont désignés

1. Monsieur Jean-Louis Foessel, prénommé, comme Président du Conseil d'Administration, et
2. Monsieur Patrick Nickels, prénommé, comme Vice-Président du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 19-21, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. KRECKE, J.-L. FOESSEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. LAC / 2009 / 21325. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082964/7241/262.

(090098484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Aviapartner Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081053/11.

(090096236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Eurofinance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081061/11.

(090097127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.172.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081063/11.

(090097141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

John Gallow S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.753.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé le 26 juin 2009 à la société JOHN GALLOW SA que la société IBS COMPTA SA - EN LIQUIDATION, sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74307, a démissionné avec effet immédiat, soit avec effet au 26/06/2009, comme Commissaire aux Comptes de la société JOHN GALLOW SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 72287, et sise à Luxembourg, (L-1230) 5, rue Jean Bertels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

MRM & PARTNERS SARL

LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2009081764/17.

(090097236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.
